Amiodarone et troubles visuels garder le risque oculaire en vue

Compte Test - 2026-11-08 19:36:01 - Vu sur pharmacie.ma

Dans une publication du 2 novembre 2026, Swissmedic rappelle les atteintes oculaires associées à cet antiarythmique. Cette mise au point illustre l'intérêt de la pharmacovigilance pour entretenir la connaissance de risques déjà identifiés, au fil de l'utilisation des médicaments. L'autorité suisse distingue notamment les microdépôts cornéens, très fréquents et généralement sans gravité, des neuropathies optiques, rares mais susceptibles d'entraîner une perte visuelle sévère. Les dépôts peuvent s'accompagner de halos ou d'une vision trouble ; leur présence ne justifie pas, à elle seule, l'arrêt du traitement. Une baisse progressive de l'acuité ou une modification du champ visuel nécessite toutefois une évaluation ophtalmologique rapide. Swissmedic recommande une surveillance ophtalmologique régulière. Lorsqu'une neuropathie ou une névrite optique survient, l'arrêt de l'amiodarone s'impose dans le cadre de la prise en charge médicale. La publication s'appuie sur des observations antérieures et rappelle aux professionnels suisses leur obligation de déclarer les effets graves ou jusque-là inconnus. Il ne s'agit donc pas de l'annonce d'un nouveau signal. Ce cas devrait nous inciter à accorder plus d'importance aux symptômes rapportés spontanément. Un patient évoquant une gêne pour lire, reconnaître un visage ou se déplacer apporte une information qui mérite d'être prise en considération. Le pharmacien peut contribuer à préciser le contexte de cette plainte, puis faciliter le contact avec le médecin traitant. Cette démarche appelle une communication mesurée. Une information sur un risque oculaire ne doit pas devenir un motif d'interruption improvisée d'un médicament prescrit pour un trouble du rythme. L'enjeu consiste à expliquer pourquoi un examen est nécessaire, tout en laissant au prescripteur et à l'ophtalmologue l'évaluation de la situation et des décisions thérapeutiques.